Tous les articles à insérer dans cette Feuille doivent être remis au Bureau le Mardi matin à 9 heures au plus tard.

N.° 20.

Cette Feuille paraît tous les Jeudis. — Prix, L. 4 » 4s de Neuchâtel, soit L. 4 de Ssse — On s'abonne chez l'éditeur, rue du Temple-neuf.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 19 Mai 1836.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. Wolfrath, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du 12 Mai.

1. M. Huguenin, conseiller d'Etat, maire de la Brévine, agissant par ordre exprès de la Seigneurie, en date du 27 Avril dernier, demandera à la cour de justice du dit lieu, qu'il préside, assemblée dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Brévine, à l'audience du 10 Juin 1836, dès les dix heures du matin, la confiscation d'un dépôt de cinquante-cinq billots de bois de toutes longueurs et grosseurs, qui ont été trouvés par le gendarme Marindaz, à l'Ecrena-dessus, juridiction de la Brévine, au delà des dernières maisons de ce pays, et à dix minutes de la frontière de France, que mon dit M. le maire a fait séquestrer et conduire à la Brévine. En conséquence, tous ceux qui seraient interressés à opposer à cette demande en confiscation, sont prévenus, par cette publication officielle, du jour et du lieu où ils peuvent former leur opposition, sous peine de forclusion. Donné au greffe de la Brévine, pour être inséré trois fois sur la feuille officielle, le 4 Mai 1836.

Par ord., J.-F. Huguenin, *greffier*.

2. Le Conseil d'Etat ayant, par son mandement en date du 25 Avril dernier, accordé le décret des biens de David-Pierre Vuillemier, de Villiers, au Val-de-Ruz, et de sa femme Emélie née Elzingre, agriculteurs, demeurant sur le domaine dit des Arbres, près la Chaux-de-Fonds, M. Challandes, maire de ce lieu, en a fixé la tenue au jeudi 26 Mai courant, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où tous les créanciers des dits mariés Vuillemier sont requis de se rendre, à huit heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre, pour être inséré dans les trois prochains numéros de la feuille officielle, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 1er Mai 1836.

P.-J. Cuche, *greffier*.

3. Le public est informé que le jour sous date, Henriette née Matile, femme de Frédéric Favre-Bulle, du Locle, monteur de boîtes, domicilié à la Chaux-de-Fonds, a été, à la demande de son mari et pour cause de départ de celui-ci, pourvue d'un curateur juridique en la personne de son neveu Virgile Verger, aussi monteur de boîtes, demeurant à la Chaux-de-Fonds; ensorte que personne ne doit faire de confiance à la dite femme Favre-Bulle, ni traiter avec elle sans l'autorisation de son dit curateur, ou le consentement de son mari, en cas de retour de celui-ci, sous peine d'encourir la nullité de tout ce qui pourrait être fait à l'encontre du présent avis qui, pour la gouverne d'un chacun, sera inséré trois fois dans la feuille officielle. Donné par ordre, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 19 Avril 1836.

P.-J. Cuche, *greffier*.

4. Le public est informé que le jour sous date, le sieur Charles, fils de feu le sieur justicier Charles-Emmanuel Robert-Nicoud, de la Chaux-de-Fonds y demeurant, a été, à sa demande, pourvu d'un curateur en la personne de M. Ariste Brandt, notaire au dit lieu, ensorte que tous ceux qui pourraient avoir à traiter ou à régler quelques affaires avec le dit sieur Charles Robert-Nicoud, ne devront le faire que de la participation de son curateur, sous peine d'encourir la nullité de tout ce qui pourrait être fait à l'encontre du présent avis. Donné par ordre, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 19 Avril 1836.

P.-J. Cuche, *greffier*.

5. Ensuite d'un gracieux arrêt d'autorisation du Conseil d'Etat en date du 13 Avril courant, et d'un jugement de direction de la noble cour de justice de Valangin de ce jour, le sieur ancien d'église Moïse-Henri Jacot, de Coffrane, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi aux trois enfans mineurs de Jonas-Henri, fils de défunt Abram-Henri Jacot, de Coffrane, du Locle et de Montmollin, domicilié à Fontaines, et de Marie-Marguerite née Béguin sa femme, qui sont nommément; Benoit, David-Louis, et Marie-Caroline Jacot; et Jean-Louis Jacot, agissant tant pour lui qu'aux noms de ses frères les autres, majeurs, dessus nommés, qui sont : Jonas-Henri, Henri-Louis, François-Louis et Auguste Jacot, se présenteront par devant la dite noble cour de justice de Valangin qui sera assemblée, par l'ordinaire, à l'hôtel-de-ville de ce lieu, le samedi 28 mai prochain dès les neuf heures du matin, pour y postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs des dits Jonas-Henri Jacot et Marie-Marguerite née Béguin, père et mère des dits enfants; requérant en conséquence tous ceux qui croiront avoir des moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, à se présenter, le dit jour, aux lieu et heure indiqués, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle, et par ce moyen publié dans tout l'Etat, au greffe de Valangin, le 23 Avril 1836.

Par ord., A.-L. Breguet, *greffier*.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministraux.

1. Sur les informations de la compagnie des vignerons que le vignoble est ravagé par les vers, et que, malgré l'avertissement du 28 Avril dernier, la recherche n'en est pas faite d'une manière suffisante. Il est, par la présente, ordonné à tous les vignerons, sans exception, qui cultivent des vignes riére la mairie et banlieue de cette ville, de faire soigneusement par eux-mêmes et leurs ouvriers, à l'exclusion des enfans, la recherche et cueillette de ces vers et de les apporter chez le sieur Quinche, sautier, à l'hôtel-de-ville, chargé de les recevoir tous les jours sur semaine et de payer une rétribution de 14 1/2 bz. par chaque verre rempli des dits insectes.

Les vignerons qui n'auront pas obéi à l'ordre qui leur est donné par cette publication, seront privés, par la compagnie, des primes de culture qu'ils auraient mérités, ou châtiés selon le pouvoir du Magistrat. Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 7 Mai 1836.

Par ordon. : *le secrétaire-de-ville*,
P.-L. Jacottet.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

2. La Direction des forêts de S. M. exposera en mises publiques, savoir :

Au Chanet de Colombier,

Jeudi 20 Mai, à 7 heures, des bois de pin sur pied et trente tas de chênes. Le rassemblement aura lieu près le Villaret.

A la forêt de Dame-Ottenette,

Samedi 21 Mai, à 7 heures, des bois de sapin sur pied et des bois renversés. Le rassemblement aura lieu à l'entrée de la forêt en bise.

Au Bois l'Abbé,

Lundi 23 Mai, à 7 heures, une centaine de tas de perches de sapin et de jeunes chênes, environ vingt toises sapin et chêne, et de la dépouille. Le lieu de rassemblement est à la croisée du chemin de Chaumont.

Mardi 24 Mai, à 7 heures, des bois de chêne sur pied. Le lieu de rassemblement est au champ frère Jaques.

3. M. le justicier Calame, appelé par ses circonstances de famille à quitter le séjour du Locle, s'est décidé à mettre en vente la maison qu'il possède au haut du village du dit lieu, laquelle se recommande à la fois par ses appartemens vastes et commodes, par ses dégagemens, par sa situation agréable et par la co-propriété d'une fontaine abondante qui coule vis-à-vis. Une minute est déposée chez M. C.-A. Jeanneret, justicier et notaire, au Locle, chez qui les amateurs pourront prendre connaissance des conditions des enchères. S'adresser pour d'ultérieures informations, soit au propriétaire, soit à M. Calame, secrétaire d'Etat, à Neuchâtel.

4. Le Sieur Gaberel, docteur en médecine, agissant en qualité de tuteur de Caroline Maret, le tuteur de François Humbert, Abram François Rougemont, domiciliés à St. Aubin, et Abram-Henri Maret, métral, à Gorgier, propriétaires actuels de l'auberge de la Fleur-de-lys située au bas du village de Montmollin, font savoir au public, qu'ils exposeront en vente la dite auberge avec un peu de terrain en nature de closel, jardin et appartenances, par voie de minute, à la huitaine, suivant la pratique usitée rière la juridiction de Valangin. Les avantages que cette vaste auberge présente, comme située sur la route de Neuchâtel aux Montagnes, font espérer aux exposans qu'elle aura des amateurs; ceux-ci pourront prendre connaissance des conditions de la minute de vente qui est déposé au greffe de Valangin, et le greffier recevra les enchères. L'échute définitive aura lieu le jeudi 16 Juin prochain, dans la dite auberge, à Montmollin, où les amateurs sont invités à se rencontrer dès les 4 heures après midi.

5. En vente, chez M. Jacottet, notaire, le jardin appartenant à Monsieur le maitre-des-clefs Brandt, situé près le Crêt, au midi de la maison de l'hoirie de M. le docteur de Pury, et à l'extrémité côté de bise de la grande promenade du Faubourg. Cette propriété entourée de murs de forme régulière, et contenant 1698 pieds quarrés, est dans une localité agréable et commode, et surtout très-avantageuse pour y construire une maison; elle est pourvue d'un bon puits. Les amateurs sont invités à prendre connaissance des conditions de la vente chez le dit notaire, et si les offres sont satisfaisantes, l'adjudication en sera faite en son étude, au second étage, de l'hôtel-de-ville, le samedi 28 du courant, à 4 heures après midi.

6. La famille de feu Monsieur Charles-Daniel Favarger-Prince, exposera en vente chez M. Jacottet, notaire, sa possession de Prise-Jaquelin, située près de la route de France à 15 minutes de la ville, de la contenance de 28 à 30 ouvriers, implantée de 250 à 300 arbres fruitiers la majeure partie en plein rapport, avec une petite maison consistant en deux chambres, dont une à cheminée, cave et galetas, et auprès un puits de très-bonne eau qui ne tarit jamais. Cette propriété, dont une partie est actuellement cultivée en blé et jeune esparcette, et le surplus en verger, pourrait produire un revenu considérable en en soignant la culture. Elle sera vendue en l'étude du susdit notaire, le mardi 31 du courant, à 4 heures après midi, en cas d'offres satisfaisantes; on peut s'adresser à lui pour connaître les conditions de cette vente, et à M. Gustave Favarger, pour visiter la propriété et d'ultérieurs renseignemens.

7. Les héritiers d'Auguste Borel, vivant maître maréchal à Neuchâtel, exposeront publiquement en vente par voie de minute, sa maison située près de l'hôtel des Postes, et dans une des plus belles positions de la ville. L'atelier de maréchal qui s'y trouve sera conservé en pleine activité et avec de bons ouvriers jusqu'au moment de la vente, afin de faciliter l'établissement d'un nouveau propriétaire. La vente aura lieu en l'étude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, le jeudi 26 du courant, à deux heures de l'après-midi. Les amateurs pourront prendre auprès de lui tous les renseignemens nécessaires sur les conditions de la vente, et s'adresser à M. Evard-Borel pour voir la dite maison.

8. Ensuite de permission obtenue, M. D.-Henri Rott fera exposer en montes publiques, dans sa maison à Colombier, mercredi 25 de ce mois, dès les huit heures du matin, divers meubles et effets de ménage trop longs à détailler.

IMMEUBLES A VENDRE.

9. (Ou à amodier), *pour la belle saison :*

Une maison au centre du vignoble, ayant vue sur le lac et les Alpes, distante de dix minutes de Boudry, Bôle, Troisrods, Colombier et Areuse; elle consiste en grange, remise, écurie, cave, cuisine, vaste galerie, et plusieurs chambres nouvellement vernies et en partie meublées. Cette maison est située au milieu d'une petite campagne d'environ quarante poses en champs, prés et vignes, ayant plusieurs sources très-abondantes servant à l'irrigation des prairies et à la prospérité des nombreux arbres fruitiers dont elles sont meu-

blées. On ferait des conditions avantageuses aux amateurs qui se présenteraient pour faire l'acquisition de ce domaine et moyennant des sûretés suffisantes; il ne serait exigé aucun paiement avant 3 ou 4 ans. S'adr. au justicier Aug. Pettavel, à Bôle.

A VENDRE.

10. Chez M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché, des mouchoirs thibets soit mousseline-laine, noirs, gris, fond blanc et couleurs de mode pour la saison. Il vient aussi de recevoir un nouvel envoi de cirage Jacquand, *dit le conservateur de la chaussure et des harnais*, si renommé par ses bonnes qualités; et comme il en a actuellement *le dépôt principal pour toute la Suisse*, on en trouvera constamment chez lui *du frais*. Plus, des boules bleu fin de Paris, pour azurer le linge, etc.; rose, cerise et autres couleurs. Encore quelques parasols au-dessous du prix coûtant, et toujours des caisses vides et des malles bien conditionnées, ainsi qu'un joli choix de sacs de voyage, avec et sans ressorts, à soufflets, etc.

11. En vente, chez Aug. Borel-Borel, libraire, le nouveau Dictionnaire de l'académie française, 6me édition publiée en 1835, 2 forts vol. in-4°; Le bon jardinier, pour 1836, nouvelle publication; nouvel atlas à l'usage des écoles et des pensions, d'après L. Capitaine, géographe, composé de 22 cartes, grand in-fol., prix 7 fr. de France; Atlas classique de la géographie ancienne et moderne, à l'usage des collèges et des pensions, pour servir à l'étude de la géographie et de l'histoire, corrigé et augmenté par M. Monin, ingénieur-géographe, membre de la société de géographie, 36 cartes, grand in fol., 1836, prix L. 8 : ces deux atlas sont parfaitement et solidement reliés; Rapport et propositions présentés au Grand-Conseil de la République de Berne, par la commission spéciale chargée d'examiner l'affaire de la dotation de Berne.

12. En vente, chez Gerster, libraire, Histoire de l'établissement et de la direction de l'Eglise chrétienne par les Apôtres, traduit de l'allemand de Néander par Fontanis, tome premier.

On peut souscrire, chez le même, à la *médecine populaire* ou l'art de guérir indiqué par la nature, un vol. in-8° actuellement sous presse, et dont le prix de souscription est de 5 fr. de France et 6 fr. lors de la mise en vente.

13. *Un joli établissement de brasserie et de fabrication de vinaigre*, pourvu de tous les ustensiles nécessaires à son exploitation, et avantageusement situé à la Borcarderie près Valangin. S'adresser au propriétaire Monsieur C.-A. Jeanrenaud, à Valangin, qui fera aux amateurs les conditions les plus avantageuses.

14. Chez D.-F. Collin, *ciment romain*, employé avec tant de succès dans les aqueducs, fondations, fosses d'aisances, chapes, citernes, puits, enduits et rejointements sur les murs humides et en général dans toutes les constructions qu'on veut garantir de l'humidité et des filtrations. Les expériences authentiques faites à Paris et dans les ports de France, ont démontré que sa qualité étoit *supérieure à celle de tous les ciments connus jusqu'à ce jour* et employés dans les travaux hydrauliques. C'est d'après ses bons résultats que le Gouvernement Français en a ordonné l'emploi dans les grands travaux des ponts et chaussés, de la marine et du génie militaire. La dureté que ce ciment obtient instantanément, lui donne le grand avantage de pouvoir être soumis immédiatement au contact des eaux vives ou dormantes, fosses d'aisances, etc.; il est très propre au moulage des statues et ornements d'architecture, et peut supporter un mélange du double de son volume de sable. — Le même offre, faute de place, des chaises, canapé, commodes, etc., et des poids en fer bien justes de lb. 50 chaque.

15. Jean-Baptiste Koch, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir dans la maison de M. le docteur Touchon, rue des Moulins, en cette ville, un magasin de fer, quincaillerie, etc. Son magasin sera constamment assorti d'outils propres aux maitres menuisiers, ébénistes, charpentiers, et serruriers; on trouvera chez lui toute espèce d'articles pour les ménages, tels que couteaux fins et ordinaires, cuillères diverses, un assortiment complet d'ustensiles de cuisine, moulins à café, casses en fer et en laiton, pinces pour les cheminées, haches, serpes, verres, caraffes; horloges de la Forêt noire, toutes réglées et qu'il garantit; fermentes, fiches et serrures de toutes grandeurs et qualités, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Il recommande son magasin au public, et espère mériter sa confiance par la modicité de ses prix et la bienfacture des objets dont il sera toujours bien pourvu.

16. Faute de place, un coffre de voiture très léger avec son tablier. S'adresser au bureau d'avis.

17. Divers meubles, tels que sécretaire, commode, canapé, chaises à canne et en paille, table ronde, id. de nuit et à jeu, grands et petits lits, matelas, glaces, etc. S'adr. à Charles Borel, maître tapissier, qui en a la commission.

18. Un bon et fort char tout neuf, à flèche, avec ses échelles à foin en bois de frêne, à un prix raisonnable. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.

19. Chez L. Fillieux, jardinier, deux beaux grenadiers en caisses, de même que des myrthes.

20. La collection complète du *Constitutionnel Neuchâtelois*, depuis la fondation de ce journal jusques et y compris le premier trimestre de cette année. S'ad. au bureau de cette feuille.

21. Deux chars d'enfans remis à neuf. S'adr. à M. Klingenstein, maitre sellier.

22. Chez Dietz, tanneur, à St. Blaise, des tabliers pour tailleurs de pierres et maçons.

23. Chez Mme DuPasquier-Borel, à la Grand'rue, de belles toiles de coton, fortes, pour chemises, en diverses qualités et largeurs; toiles mi-blanches, en fil, 2/3 large; coton à tisser, mi-blanc, et bleu solide; roulières diverses pour hommes et enfans; tapis de table et de piano; aumônières et levées de souliers imprimées; schalls thibets avec bordures; indiennes, cotellines, draperie, mi-laines, et divers articles trop long à détailler.

24. Lois criminelles et lois civiles de France, grand in-fol. relié; Dictionnaire de droit et de pratique; Dictionnaire de Richelet; Atlas moderne avec les divers systèmes du monde; Histoire générale, par Millot; Cours d'étude du prince de Parme, par Condillac; Œuvres de Virgile; La Gnomonique, par Rivard et par Ozanam; Jurisprudence de Dentand; Dictionaire du cultivateur; La physique de Nollet; Code de Frédéric le Grand; Histoire profane; Histoire de l'Eglise; et quantité d'autres livres non-spécifiés, reliés proprement et très-bien conservés. S'adresser à M. Berthoud-Fabry, rue de Flandre.

25. Perrochet, sur le Pont-de-boutiques, vient de recevoir une provision de capsules T. B., à 6 et 12 batz la boite; dites de Vienne, à 10 bz.; allumettes et bougies à friction; cirage Jacquand; plus, des coffres et caisses vides.

26. Faute d'emploi, un habit uniforme presque neuf, ayant peu servi; on le céderait à bon compte. S'adresser au bureau d'avis.

27. M. Ch. Borel, marchand chapelier, vient de *recevoir un joli assortiment de chapeaux d'été* en bois de palmier, en différens prix et qualités.

28. Mmes Reymond et Perret, informent le public qu'elles viennent de recevoir un joli assortiment de schalls du Thibet, foulards des Indes, et divers articles de mode.

29. Quelques bosses de vin rouge 1833, crû de la ville, à un prix bien modéré. On en livrera aussi par brandes. S'adr. à Benoit Kôly, maitre tonnelier, maison de M. Adam Pfeiffer, au Neubourg.

30. Chez Auguste Juvet, sous l'auberge du Poisson, un joli assortiment de chapeaux de paille d'Italie pour femmes, de même qu'en paille cousue; un beau choix de rubans pour garnitures de chapeaux; il est toujours très-bien assorti en terre-de-pipe, terre commune, faïence et verrerie. Le tout à des prix très-modiques.

31. Au Temple du haut, un banc à quatre places, situé près de celui de MM. les conseillers. S'adresser au bureau d'avis.

32. La belle carte de la Suisse, en 20 feuilles, par Wœrl, venant d'être terminée, on peut désormais se la procurer chez MM. Jeanneret frères.

33. Mademoiselle Julie Rosselet, sur la Place d'armes, continue à vendre des marchandises anglaises à des prix réduits; elle en a reçu un nouvel approvisionnement dans divers genres.

34. M. D.-F. Borel-Andrié vient de recevoir de Paris le complément de son assortiment de papiers pour tapisserie; il espère par la nouveauté des genres, ainsi que par la belle éxécution et la diversité des dessins, pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien se servir chez lui.

35. Sans l'avoir déballé, un piano carré, caisse en acajou, qui est dans ce moment sur la route de Vienne. S'adr. à Mme Bovet-Borel.

36. (Ou à louer.) Fin courant, un piano à six octaves. S'adr. rue des Epancheurs, n° 378.

37. Un char-à-banc neuf, essieux en fer, boites en laiton; deux chars d'enfans, neufs; et un char-à-banc de rencontre. S'adr. à Ferdinand Gacon, sellier.

38. Les frères Rosselet, à Colombier, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont des gypses à semer, à un prix très-modique; ils se recommandent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance; on trouvera dans leur magasin des gros et des petits tonneaux.

39. Un pupitre à 2 places, presque neuf. S'ad. à M. A. Convert, rue des Moulins, n° 139.

40. Constant Maire, cordonnier, vient de recevoir une jolie partie de marchandises de Paris, non-confectionnées, telles que maroquin en couleurs, dit en noir, tiges de bottes, etc.; il recevra, du 15 au 20 Mai, un nouvel envoi de bottines dans les couleurs claires. Le tout de première qualité et au goût moderne.

41. Au choix, deux belles carabines, garanties justes. S'adr. à Comtesse, boulanger, en ville. Le même offre à louer deux chambres, de suite si cela convient.

42. Le tout ensemble ou chaque article séparément, un fusil d'ordonnance avec baïonnette de 21 pouces, un schako, 2 pompons, épaulettes pour voltigeur, un habit et un sac. S'adr. au lieutenant Comtesse, à Valangin.

ON DEMANDE A ACHETER.

43. De rencontre, un bureau à 4 places avec quelques tabourets à vis. S'adr. à Messieurs Jeanneret frères.

44. Une grande bible d'Ostervald encore en bon état, in-fol., édition de Neuchâtel. S'adr. au bureau d'avis.

45. La fermente d'un pressoir en fer. S'adresser rue des Epancheurs, n° 378.

A LOUER.

46. Dès la St. Jean prochaine, a des personnes tranquilles, propres et sans enfans, un logement à la rue du Pommier, ayant vue au midi et composé de trois chambres, cuisine, caveau et grenier. S'adr. au bureau du Constitutionnel, ouvert de 8 heures à midi et de 2 à 7 heures du soir.

47. Pour la St. Jean prochaine et à des personnes tranquilles, un appartement au Sablon. S'ad. à M. Reymond, notaire.

48. Chez Gerster, libraire, au second étage, une chambre meublée avec poële et cheminée.

49. Un piano à 6 octaves. S'adresser à Madame Petitpierre-Meuron, près la Balance.

50. Pour la St. Jean, au premier étage de la maison de M. Borel, boucher, rue des Moulins, un logement composé d'une chambre, cabinet et cuisine. S'ad. à Jean River, maitre menuisier, dans le dit logement.

51. Un piano. S'adresser à Mlle Binder, maison Dupasquier, sur la Place.

52. Pour la fin du mois, au Faubourg, une chambre meublée. S'adr. au bureau d'avis.

53. Pour la St. Jean, une chambre à plain-pied *remise entièrement à neuf, avec une cave attenante*; le tout propre pour une boutique ou vendage de vin. Une autre cave plus grande que l'on pourrait occuper de suite, au bas des Chavannes. S'adr. à M. Thorcy, à Auvernier, ou à M. Raymond, serrurier, dans la dite rue.

54. De suite ou pour la St. Jean, au Carré, un grand magasin avec fourneau, propre pour y déposer des marchandises, pour atelier de menuisier ou autre profession. S'adr. au bureau d'avis.

55. Pour la belle saison ou pour toute l'année, *le château de Fenin*. S'adr. à M. le banneret de Meuron, ou à M. Albert de Pury.

56. De suite ou pour la St. Jean, un magasin situé sur le Pont-des-boutiques. S'adresser à Mme Boyer, pour les conditions.

57. Présentement, une jolie maison de maitre, située à Bôle, composée de sept chambres se chauffant et ayant la belle vue des Alpes, deux cusines et de belles et grandes caves; une grande cour au nord que rien ne peut masquer, un grand jardin et un verger garni de bons arbres fruitiers, dans lequel se trouve un bâtiment pour four et buanderie. S'adresser, pour les conditions, à Victor Huguenin, boucher, à Colombier.

58. Une chambre meublée, propre pour des ouvriers. S'adr. à la veuve Favarger-Porret, au haut de la Grand'rue.

59. Pour la St. Jean ou de suite si on le désire, deux jolis appartemens avec dépendances, situés à 15 minutes au-dessus de la ville, d'où l'on jouit de la plus belle vue des environs. S'adr. au bureau d'avis.

60. Pour la St. Jean, une chambre avec ou sans meubles. S'ad. à Auguste Kiel, près de la Place d'armes.

A AMODIER.

61. A Bôle, la petite maison dit du comptoir Lequin, où deux ou trois personnes pourraient passer quelques mois de la belle saison agréablement et à un prix très modique; elle consiste en cave, cuisine, galetas, 3 chambres, dont deux nouvellement vernies, et une petite pour domestique; un jardin avec une longue promenade, au bout de laquelle existe un bosquet de verdure; cette petite maison étant indépendante, ayant une petite cour et un puits, se trouve ainsi séparée de la voie publique, ensorte que l'on se trouve réellement à la campagne. S'adresser au justicier Auguste Pettavel, à Bôle.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

62. On demande, pour la St. Jean et pour la campagne, une personne de l'âge de 25 à 30 ans, qui sache faire une bonne cuisine ordinaire; il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

63. Une personne d'âge mûr désirerait trouver une place, soit pour diriger un ménage ou pour soigner une personne âgée. S'adresser à Perrin, messager, au Landeron.

64. Une jeune personne désirerait trouver de suite une place de bonne d'enfans, femme-de-chambre ou pour soigner un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.

65. Un jeune homme de la Suisse allemande, *souhaiterait trouver une place de précepteur* dans une honnête famille, à défaut, il se contenterait d'une place de valet de chambre. S'adresser au bureau d'avis.

66. Un jeune homme désire trouver de l'occupation, soit dans un bureau ou pour faire des écritures particulières. S'adr. au bur. d'avis.

67. Un maître gypseur, habitant la ville de Neuchâtel, demande un apprenti de bonnes mœurs, de l'âge de 16 à 18 ans; se chargeant de lui enseigner l'architecture, peinture, stuc, sculpture, etc. S'adr., pour de plus amples informations, au bureau d'avis.

68. Un jeune homme, connaissant l'allemand et le français, désirerait se placer, soit pour être occupé dans un bureau, soit pour sommelier, ou pour toute autre occupation. S'ad. à Charles Perrochet, relieur, maison de Monsieur Dorn, au 3me étage.

69. On demande, pour Paris et à des conditions très-avantageuses, une servante de 25 à 30 ans, munie de bons certificats. S'adresser, pour de plus amples informations, à MM. Jeanneret frères.

70. M. Martenet, taillandier, à Serrières, demande, pour le mois de Juin ou plus tard et à des conditions avantageuses, un apprenti appartenant à d'honnêtes parens. S'adresser à lui-même.

71. Un homme d'âge mûr, qui a voyagé pendant plusieurs années avec des personnes de distinction, tant en Allemagne, qu'en France, en Suisse et en Italie, parlant les langues de ces divers pays, désirerait se placer, soit comme domestique de voyage, ou pour soigner des intérêts quelconques. S'ad. au bur. d'av.

72. On demande, pour la St. Jean prochaine, en ville, une fille de toute confiance et fidélité pour faire un service ordinaire; sans recommandations ou attestations de mœurs et de conduite, il est inutile de se présenter. S'ad. au bureau d'avis.

73. On demande, pour la campagne, un domestique de l'âge de 30 à 40 ans, de bonne conduite et qui sache soigner le bétail. Il est inutile de se présenter sans des certificats satisfaisants. S'adr. à M. Dunbar, à la Coudre.

74. On demande de suite ou pour la St. Jean, une cuisinière à laquelle on payerait un bon gage. S'adr. au bureau d'avis.

75. On demande, pour apprenti de commerce, un jeune homme intelligent et appartenant à d'honnêtes parens. S'adr. au bureau d'avis.

76. On demande un bon fermier ou fruitier pour la montagne de la Mordeta, avec le rechange de la Motta au-dessus de Fleurier. S'adresser à M. Alphonse DuPasquier-Vaucher à Colombier, et à la fabrique de Cortaillod.

77. Une jeune personne, connaissant l'allemand et le français et ayant reçu une bonne éducation, demanderait à être placée pour instruire de jeunes enfans; elle serait fort modeste pour les appointemens. S'adresser à Madame Meyer, à Hauterive.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

78. On a perdu, Mardi 10 Mai, de Neuchâtel à Arberg, une montre à répétition avec deux boîtes, cordon en soie noire, et clef en or dont la pierre et tombée. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter au bureau d'avis, contre bonne récompense.

79. La personne qui a perdu un brochet, peut le réclamer chez Marie Hély, dans la pinte, sur le bassin.

80. On a perdu, du Locle à Neuchâtel passant par les Ponts, un porte-feuille brun contenant plusieurs lettres, factures et différents papiers, ainsi qu'une platine portant un cadran en argent sans être guilloché. On prie la personne qui la trouvé de le remettre au Soleil, à Neuchâtel, contre bonne récompense.

81. Jeudi 28 Avril, on a perdu de Corcelles à Peseux, une montre boite en argent, chaine en acier, et clef en argent portant les lettres R. K., nom du propriétaire. On prie la personne qui la trouvée de la rapporter, contre récompense, à Mademoiselle Cécile Bourquin, à Corcelles.

AVIS DIVERS.

82. Les bains ferrugineux de Bretiège situés à 2 1/2 lieues de Neuchâtel, 1 1/2 de Morat, et 1 1/2 lieues de Neuveville, seront ouverts et chauffés dès le 20 du mois de Mai courant. Cet établissement, qui ne cesse de gagner par des améliorations successives, par des agréments que l'on continue de créer, se fait aussi une réputation juste et méritée par les vertus des eaux, qui, chaque année, fournissent des preuves de leur efficacité, notamment pour les rhumatismes, goutte, accidens paralytiques, faiblesses nerveuses de tous genres, etc.

Les logemens ayant aussi gagné par leur augmentation, on sera à même de porter quelques modifications, pour le futur, aux taxes des chambres et cabinets.

Le service de la maison, le choix des vins et de la table, ainsi que la modicité des prix, continueront à satisfaire les personnes qui daignent honorer l'établissement de leur faveur et de leur protection.

Pour tous ceux que cela pourrait intéresser on croit devoir donner connaissance des dimanches de danse; ils sont fixés pour les 5 et 19 du mois de Juin, 10, 24 et 31 de Juillet, et 14 Août. S'adresser à Madame Dubois, gérante des bains de Bretiège, par Anet.

83. M. Prince-d'Aumont, membre du Grand-Conseil, ayant été nommé curateur de la veuve de H.-F. Brossin, mort dans le courant d'Avril dernier, invite les personnes auxquelles il est dû à se présenter le plus-tôt possible chez lui, munies de leurs titres, pour plus tard viser à un arrangement.

84. On informe le public, que dans le commencement de Juin on ouvrira un four à chaux, sur la Tourne à peu de distance de la route; les personnes qui en désireront, sont priées de se faire inscrire chez le capitaine Bonhôte, à Peseux, ou chez M. Lerc, aubergiste, à la Tourne. Le prix est fixé à 3 fr. de France la bosse, prise sur place.

85. Madame de Luze-Mézerac désire un associé au *Journal de Paris*, pour les six derniers mois de cette année; elle consentirait à ne le recevoir que trente-six heures après son arrivée. S'adr. au bureau de la poste.

86. MM. May, frères, marchands de chevaux, à Besançon, ont l'honneur de prévenir Messieurs les amateurs qu'ils arriveront à Neuchâtel, le 26 du courant, avec un beau choix de chevaux de selle et voiture, provenant du Mecklembourg et du Danemarck. Ils seront logés à l'hôtel de la Balance.

87. La veuve d'Henri Brossin, demeurant rue du Temple neuf, désirerait avoir pour la St. Jean, une fille ou femme sans enfans pour partager son logement avec elle.

88. La municipalité de Cudrefin a l'honneur de prévenir le public, qu'une foire aura lieu au dit Cudrefin le mardi 24 Mai 1836, et une autre le 23 Novembre prochain; en Mai et Novembre de chaque année toujours le jour qui précède celles de Morat; elle ose espérer que les marchands de tout genre s'empresseront d'y assister comme à la première.

Au nom de la municipalité.

D. MILLET, *secrétaire.*

LES BAINS DE GRANGE

89. favorisés par leur situation agréable, possédant deux sources de différentes qualités et des bains à vapeur russes, sont ouverts depuis le premier Mai.

Les eaux de la première source sont résolutives et employées intérieurement et extérieurement contre les affections inflammatoires des membranes musqueuses, surtout de celles des organes respiratoires se déclarant par la toux et la respiration pénible, contre les embarras gastriques et les engorgemens chroniques des viscères abdominaux.

Les eaux de la seconde source, contenant principalement du carbonate de fer et du muriate de magnésie, sont résolutives et en même temps fortifiantes; elles sont curatives dans les obstructions habituelles par atonie, dans les affections chlorotiques et dans le rhumatisme.

L'usage des bains à vapeur russes possède une efficacité remarquable contre les affections catarrhales opiniâtres des organes respiratoires, contre les affections rhumatismales, goutteuses, scrophuleuses, dartreuses, et contre quelques maladies nerveuses.

Dans cet établissement on peut être servi journellement de petit lait de vache et de chèvre. J. GIRARD, *méd. chir.*

90. Marie Bovet, contrepointière-matelassière, prend la liberté de se recommander aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; elle travaillera soit à façon soit à à la journée, et sera trés modérée dans ses prix. Sa demeure est rue des Moulins, maison de M. Borel, boucher.

91. M. Spæth s'empresse de recommander aux amateurs de musique, M. Methfessel, de la Saxe, artiste sur la flûte, guittare, le violon, violoncelle et piano, qui se propose de donner des leçons pendant son séjour ici. Il loge maison Meuron-Perregaux, rue des Moulins, 3me étage.

92. Le receveur Matthey, de Cornaux, étant disposé à remettre, pour 1836, 1837 et 1838, la dîme en grains, connue sous la dénomination de petite dîme, qui se perçoit rière certains quartiers de St. Blaise, Marin, Vœns, Hauterive et la Coudre, invite les amateurs à s'adresser à lui dans le courant de ce mois de Mai 1836.

93. Le public est informé que M. Reymond, notaire, a été, par les parens de feu Auguste Borel, vivant maître maréchal, à Neuchâtel, chargé de la liquidation de sa masse. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des comptes à régler ou des répétitions à faire au dit défunt, tout comme aussi ceux qui peuvent lui devoir, sont invités à s'adresser incessamment à mon dit Sieur Reymond, rue St. Maurice, à Neuchâtel.

94. Le public est informé que la Communauté de Valangin ouvrira un four à chaux sur la fin du mois de Juin prochain; les personnes qui seraient dans l'intention d'en assurer, devront se faire inscrire chez l'un ou l'autre des gouverneurs. Valangin, le 2 Mai 1836.

Par ordonnance:

Le secrétaire de la Commune,

QUINCHE.

95. Jean Guébhart, ferblantier-lampiste, nouvellement établi à Couvet, dans la maison de Mme veuve Petitpierre-Veiss, se recommande pour tous les ouvrages concernant son état, travaillant aussi sur la tôle, rozette, zinc, etc.; il espère contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la solidité et la propreté de ses ouvrages que par la modicité des prix.

96. Les personnes des Montagnes qui désireraient s'abonner à la Feuille d'avis de Neuchâtel, *sont priées de s'adr. chez Messieurs* Chatenay et Cie, à la Chaux-de-Fonds.

Départ de voiture.

97. Du 25 au 31 Mai fixe, il partira une bonne voiture pour Francfort sur le Mein, Cassel, Gœttingue, Hambourg et Lubeck; et une seconde pour l'Italie. Pour des places vacantes, s'adresser à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

SERVICE JOURNALIER
DU BATEAU A VAPEUR
L'INDUSTRIEL,

Départ de Morat, à 6 heures du matin, pour Yverdon, en touchant à Sugy, la Sauge, Neuchâtel à 8 hres, Cortaillod à 8 3/4 hres, Chez-le-Bart à 9 1/4, Concise à 10 heures.

Retour d'Yverdon pour Morat, en touchant à Concise à 1 3/4 hres, Chez-le-Bart à 2 hres, à Cortaillod à 2 3/4, et à Neuchâtel à 4 heures. — Les prix restent les mêmes.

A dater du 15 Mai, tous les jours à 4 heures du matin, Mr Stauffer, maître voiturier, fera partir du Locle passant par la Chaux-de-Fonds une voiture pour Neuchâtel, où elle arrivera à 8 hres du matin au passage du bateau à vapeur de Morat à Yverdon; elle repartira pour le Locle, tous les soirs à 4 heures après l'arrivée du bateau venant d'Yverdon.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHATEL. *Au marché du 11 Mai.*

Froment	*l'émine*	bz. 21.
Moitié-blé	—	„ 18.
Mècle	—	„ 14 1/2.
Orge	—	„ 10.
Avoine	—	„ 9 1/2 à 10.

2. BERNE. *Au marché du 10 Mai.*

Froment . . .	*l'émine* . .	bz. 18
Epeautre . . .	— . .	„ 17 à 19 1/2.
Seigle	— . .	„ 7 1/2 à 12 1/2.
Orge	— . .	„ 9 à 12.
Avoine	*le muid.* .	„ 80 à 100.

3. BASLE. *Au marché du 13 Mai.*

Epeautre, *le sac* .	fr. 14 :	bz. à fr. 17 :	2 bz.
Orge . . . — . .	„ :	„	
Seigle. . . — . .	„ :	„	
Prix moyen — . .	„ 16 :	5 „	2 rappes.

Il s'est vendu . 699 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 310 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel

VARIÉTÉS.

L'AVEUGLE DE CLERMONT.

A quelque distance de la ville de Clermont, en Auvergne, il existe un petit hameau dont j'ai oublié le nom; ce hameau est pauvre, les habitans aussi. Dans la plus misérable de ces chaumières, un homme vivait avec sa femme et huit enfans. Cet homme, nommé Chassagne, paraissait encore jeune; ses membres étaient forts et robustes; cependant sa famille se mourrait de faim, car le pauvre paysan était aveugle, et quand on n'y voit pas, on ne peut ni travailler la terre, ni arracher les mauvaises herbes, ni tailler la vigne, ni même aller à la forêt ramasser du bois mort, ni enfin, surtout dans les campagnes, rien faire pour gagner sa vie.

Or, un soir du mois de mai, que la femme venait d'arranger de la paille fraîche dans un coin de la chaumière, pour y faire coucher ses enfans, son mari lui dit d'un air mystérieux et à voix basse: — Quenotte, quand les enfans dormiront, tu m'avertiras, et je te dirai quelque chose. La femme dit *oui;* mais Piare, l'aîné des enfans, âgé de dix ans, ayant entendu ces paroles, n'eut garde de s'endormir, seulement il fit semblant.

Quand la pauvre mère crut sa famille endormie, elle vint s'asseoir en tenant sur ses bras son dernier né qui tétait encore, sur un mauvais banc de bois à demi pourri, à côté de son mari, et lui dit de cet accent de mauvaise humeur, qui ne vient pas de la colère, mais plutôt de la tristesse et de la résignation: — Quel projet as-tu donc en tête, mon pauvre homme? L'auvergnat répondit en soupirant: — Je te suis à charge, ma bonne Quenotte; tu t'écrases d'ouvrage, et si je ne modérais mon appétit, à moi seul, je dévorerais tout ton gain. Ecoute, femme, donne-moi un des marmots pour me guider, et demain, à la pointe du jour, je partirai. — Et où iras-tu? — Dieu sait où. — Et tu crois que je te laisserai partir ainsi, avec ton infirmité, pour qu'il t'arrive quelque malheur en route? — Je t'accompagnerai, père, dit une voix d'enfant derrière eux.

La mère retourna la tête, Pierre était debout contre l'aveugle. — Veux-tu bien aller te coucher, vilain gamin, lui dit Quenotte, en lui montrant de la main sa place vide sur la paille. — Je croyais que les enfans dormaient, dit Chassagne en soupirant. — Non, père, je ne dormais pas, répondit Piare, passant ces deux bras autour du cou du paysan, pour éviter que sa mère le rejetât de force sur la litière, — non, et si tu veux m'écouter, moi, qui suis grand et raisonnable, je te dirai une chose qui te fera bien plaisir, et à maman aussi, ajouta-t-il calinant sa mère des yeux et de la voix. Laisse-le parler, femme, dit Chassagne.

Sans en attendre la permission, l'enfant reprit: — Père, tu sais bien, Richard, Richard qui est parti tout petit du pays, et qui est revenu l'année dernière riche, riche, quoi, comme M. Mathieu, le docteur, qui a un si beau cheval boiteux; Richard, qui m'enseigne à lire... — je connais toutes mes lettres, père; je te ferai voir ça demain... et dire que Richard a gagné tout ça à ramoner des cheminées, à faire des commissions, à porter tout plein de choses, des lettres, des armoires, des lits... Dieu! quel bel et bon état! Père, je veux faire cet état-là, moi!...: Il est vrai que tous les soirs en se couchant Richard se mettait à genoux, et disait: — Mon Dieu, n'abandonnez pas le petit Auvergnat. — Achève ton histoire d'abord, lui dit Chassagne, souriant tristemant. — Donc, père, Richard m'a raconté tout plein de choses, des histoires, des histoires, longues, longues, que je m'endormais toujours avant la fin, tant c'était long, tant c'était beau, c'était pourtant un peu ennuyeux tout de même; mais voilà que l'autre soir, il m'en dit une, oh! pour le coup, je n'ai pas dormi à celle-là, je te l'assure... imagine-toi, père... mais d'abord, il faut que tu saches que Richard, en faisant je ne sais quoi, à Paris, s'était cassé un bras, et qu'on le mit dans une grande maison, où il y avait tout plein de lits, et tout plein de monde; il y avait, m'a dit Richard, deux lits pour une personne... — non, deux personnes pour un lit. — Oh! non, il n'y aurait rien de bien extraordinaire à ça, nous couchons huit, nous, sur le même lit. — Ma foi! tant pis, je ne me rappelle pas trop; mais c'est égal, ce n'est pas là le beau de l'histoire. Voilà le beau. Imagine-toi, père, que tous les jours, au matin, il venait un homme dans cette maison, et cet homme faisait des choses extraordinaires: d'abord il raccommoda le bras à Richard, qu'il peut s'en servir comme de l'autre; — c'est pourtant pas mal difficile de raccommoder un bras, hein? père; — et puis il guérissait tous les maux, tous, père; je te jure que Richard me l'a dit... Laisse-moi donc finir mon histoire, maman; j'irai me coucher après. — Tu m'écoutes, père, n'est-ce pas? — Oui, garçon, continue. — C'est que, vois-tu, tes yeux sont si tranquilles, qu'on ne vois pas si tu écoutes, ou non. — C'est que je suis aveugle, mon pauvre enfant. — Pardienne! je le sais bien que tu es aveugle, est c'est pour cela que mon histoire est belle; car vois-tu, j'ai demandé à Richard si ce homme guérissait les aveugles, et il m'a répondu qu'un de ses camarades de lit était aveugle, aveugle à ne pas y voir plus clair le jour que la nuit, et que cet homme l'avait guéri, au point que l'autre, le camarade de Richard, y a vu le jour, la nuit, à toutes les heures, et a pu ramoner les cheminées, et faire tout ce qu'il a voulu.

— Eh bien! mon garçon, tant mieux pour ce camarade, et va te recoucher, va. — Et tant mieux aussi pour toi, père, dit Piare, frappant du pied avec impatience; puisque cet homme a guéri cet autre, il te guérira aussi, toi. — Mais cet homme est à Paris, Piare. — Eh bien! nous irons, père. — Et comment? — A pied, n'as-tu pas des jambes, et moi aussi? — Et sans argent? — Bast! faut pas que ça nous arrête; tout le long de la route, tu t'appuiera sur moi, et moi, je dirai à tous ceux que nous rencontrerons: — Bonnes gens, faites la charité d'un liard à un pauvre petit enfant, qui conduit son père à Paris, pour lui faire guérir ses yeux qui n'y voient goutte. — Personne ne me refusera un liard, père; avec ça que j'ai une jolie petite mine et de beaux yeux, la dame du château me l'a dit; — et puis, aussi, je ferai comme Richard, tous les soirs, je dirai au bon Dieu: — Dieu, n'abandonnez pas le petit Auvergnat et son père. — Mais cet homme, Piare, il faudra le payer, et nous n'avons pas d'argent. — On ne lui donne rien, Richard me l'a dit; les riches le paient fort cher, et les pauvre rien du tout. — Quel conte nous fait-tu là? — Richard me l'a dit, père, je te le jure; c'est peut-être qu'on fait comme ça, dans ce pays de Paris; allons-y père, allons-y; partons demain. — Ecoute donc, not' homme, dit Quenotte, l'enfant pourrait ben avoir raison, et puisque ton idée était de partir... — Ainsi nous irons à Paris, dit Piare en frappant de joie ses petites mains l'une contre l'autre; — nous irons à Paris, je ramonerai des cheminées, et toi, tu feras guérir tes yeux, quel bonheur, bon Dieu, quel bonheur! Maintenant, bonsoir.

En disant ces mots, Piare s'élança à côté de ses frères, se mit à deux genoux sur la paille, répéta, en joignant les mains: Bon Dieu! n'abandonnez pas le petit Auvergnat et son père; puis, s'étendit tout de son long, boucha ses yeux de ses deux points fermés; l'instant d'après il était endormi.

Le lendemain, le pauvre avengle, un bâton d'une main, l'autre main appuyée sur l'épaule de son enfant, quitta sa chaumière, où il était né, où il avait vécu, où il s'était marié, où il avait eu ses huit enfans, et, essuyant ses larmes que tant de souvenirs faisaient couler, il s'achemina vers la demeure de Richard.

Celui-ci était levé, debout, et la bêche sur l'épaule; il s'apprêtait à aller ensemencer un petit champ qu'il avait acheté du fruit de ses économies. — Où allez-vous donc comme ça, père Chassagne, dit-il du plus loin qu'il aperçut l'aveugle? — A Paris, voisin. — Faire faire fortune à votre fils; c'est bien, ça, père Chassagne. — Je vais aussi faire guérir mes yeux, voisin. — C'est pas bête du tout, père Chassagne. — Et pour cela, je vous demanderai le nom de cet homme qui vous a raccommodé le bras... Vous vous en rappelez, n'est-ce pas? — J'aurais plutôt oublié mon nom, celui de mon pays, que le nom de ce brave et honnête homme... Attendez-moi là, père Chassagne; je suis à vous, bientôt, dit Richard rentrant dans sa cabane et en ressortant bientôt après, tenant à la main une feuille de papier et une petite bourse de cuir. — Tenez, dit Richard, en serrant la main de l'aveugle, voilà le nom de cet homme écrit ici sur ce papier, — et voilà, ajouta-t-il, de quoi vous rafraîchir en route: pas de merci, voici, ajouta le brave garçon, en s'éloignant brusquemeut, s'il vous en reste au retour, vous me la rendrez, au revoir; adieu, Piare. Puis entonnant de suite un cri du pays, il s'enfonça dans une belle allée de châtaigners qui ombrageait le village. Il avait disparu depuis un moment, qu'on entendait encore sa joyeuse chanson.

Chassagne et son fils prirent la route de Paris.

L'arrivée.

Le 1er Janvier 1829, à l'entrée de la nuit, un aveugle, conduit par un enfant, se présenta à la barrière d'Enfer. Un habit et un pantalon de gros drap bleu, à demi-usés, couverts de poussière, protégeaient le corps robuste et replet de l'aveugle; l'enfant était vêtu de drap brun, un bonnet de laine brune cachait une partie de sa chevelure noire et bouclée. Tous deux étaient nu-pieds près de l'octroi, à la porte d'un cabaret ou plusieurs maçons, qui venait de leur journée, riaient et causaient en buvant la goutte; l'enfant prit son bonnet à la main, et, d'une voix enrouée par la faim, il dit aux ouvriers: — Bonnes gens, faites la charité d'un liard, s'il vous plaît, à un pauvre petit enfant qui conduit son père à Paris, pour lui faire guérir ses yeux qui n'y voient goutte. — Passe ton chemin, morveux, dit le plus vieux. — Pourquoi rudoie-tu ce pauvre garçon, répliqua le plus jeune, en fouillant dans la poche de son gilet, et, en retirant un gros sou, il le glissa dans le bonnet de l'enfant. — Dieu vous le rendra! dit l'enfant, enchanté de cette grosse pièce de monnaie. — Sommes-nous bien loin de Paris, mes bons messieurs? demanda l'aveugle. — Vous y êtes, l'ami, dirent les maçons. — Dieu soit loué! dit l'aveugle, je n'aurais pu aller plus loin; et toi, Piare? — Moi, père? je ne sais pas. — Comment tu ne sais pas? demanda le jeune maçon qui lui avait fait l'aumône. — Et non, mon bon monsieur, c'est que depuis que nous avons quitté le pays, voyez-vous, quelquefois je suis si fatigué que je crois que je vais tomber sur la route; eh bien! pas du tout, le père me dit: Allons, garçon, et puis je ne suis plus fatigué. — Pauvre enfant! dire les maçons entourant les deux voyageurs. — Tu viens donc de bien loin? — Et du pays donc, dit Piare.

Un éclat de rire accueillit cette réponse.

— De Clermont, en Auvergne, messieurs, se hâta de dire l'aveugle aux maçons qui avaient ri de la naïveté de son fils. — Faut pas vous fâcher, si nous avons ri, l'ami, répondit un des ouvriers, c'est pas pour insulter à votre misère, entendez-vous? nous sommes de braves gens, de bons ouvriers; et si vous voulez boire un coup avec nous et manger un morceau, nous vous l'offrons de bon cœur; pas de refus, l'ami: entrez et soupez.

L'aveugle essuya une larme en suivant les maçons dans l'intérieur du cabaret où une chambre leur était réservée; l'enfant regardait la table, et les bancs, et les ouvriers, ne sachant s'il devait s'asseoir avec eux, ou seulement les regarder manger. — Eh bien, garçon, est-ce que tu n'as pas faim, lui dit un d'entre eux? — Oh! que si, bonnes gens. — Eh bien! viens donc te mettre ici.

En deux gambades l'enfant se trouve assis sur le banc à côté de son père.

— Que venez-vous faire à Paris? fut la première demande qu'on adressa au voyageur, quand on s'aperçut qu'il était rassasié. — Je suis aveugle, dit-il simplement, je ne peux pas travailler, j'ai une nombreuse famille qui meurt de faim; on m'a parlé au pays d'un homme qui me guérira, je suis venu le trouver. — Et comment le nommez-vous, cet homme?

L'aveugle tira un papier de son sein, et le passa à son plus proche voisin, en lui disant: — Lisez-moi son nom, je vous prie.

Le maçon déplia le papier et lut: — Dupuytren. — C'est parbleu vrai, que celui-là peut vous guérir s'il veut, ajouta le maçon; c'est un malin, allez, il en a guéri bien d'autres. — Vous le connaissez donc, demanda l'aveugle respirant à peine. — Et qui ne le connaît pas, cet homme-là, surtout nous, maçons, qui dégringolons si aisément des cinquièmes et des sixièmes dans la rue, sans dire gare, sans demander l'escalier au voisin; je l'ai souvent vu opérer cet homme, et il a une fameuse main, allez, une main qui ne tremble pas; mille canons! comme il vous taille un bras, une cuisse; comme not' femme coupe une tranche de lard, quoi! — Oh! enseignez-moi sa demeure, mes bons amis, dit l'aveugle respirant à peine, que j'y aille tout de suite. — D'abord, ce soir, bonhomme, faut pas y songer, reprit le maçon, il ne reçoit pas le soir; mais demain je vous mènerai chez lui; il me connaît, moi, cet homme; mon père ne m'avait fait qu'un bras, il m'en a fait deux, lui! — Farceur, lui dirent ses amis en riant. — Sans farce, compagnons, j'avais six ans, et un bras que je ne pouvais pas plus remuer que s'il eût été mort; un jour, il vint voir quelqu'un dans une maison où ma mère était portière, je lui tins son cheval, en me donnant une pièce de monnaie pour la peine, il s'aperçut que je ne bougeais pas le bras gauche; il me fit déshabiller, je ne me rappelle plus trop maintenant ce qu'il me fit, mais tant il y a, qu'aujourd'hui j'ai deux bras à son service, comme je le lui dis chaque fois que nous nous voyons. — Demain donc, dit l'aveugle, mais jusqu'à demain où resterai-je? — Ici, dit le maçon, la mère Goriot vous donnera ce soir à coucher, je travaille à côté, et demain à midi soyez prêt. — Au revoir, bonne nuit, bien obligé.

Les mots s'échangèrent, les maçons se retirèrent chacun chez eux, ou chez la mère des compagnons. L'aveugle réveilla son fils qui s'était endormi de lassitude sur son banc, et l'hôtesse les ayant conduit dans une grange, ils s'étendirent sur la paille où Piare, avant de s'endormir, à genoux, et les mains jointes, redit encore sa touchante prière: — Bon Dieu! prenez pitié du petit Auvergnat et de son père!

A l'heure dite, le maçon fut exact au rendez-vous, il prit l'aveugle sous le bras, l'enfant à la main, et les conduisit ainsi jusque sur la place du Louvre, en face de la colonnade qui orne ce superbe bâtiment, où était situé l'hôtel qu'habitait M. Dupuytren. Il les quitta à la porte, leur souhaita bonne chance, et retourna à son travail. L'aveugle et son fils montèrent au premier étage, sonnèrent, comme le leur avait recommandé le maçon; un grand domestique à livrée vint leur ouvrir; l'enfant prononça le nom du docteur; le domestique le conduisit poliment dans un grand salon, où il y avait déjà beaucoup de monde, et les pria de s'asseoir en attendant.

(La suite à un prochain numéro.)